



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 014 CSB/COD/DCO

Date de révision: 03.05.2017 Code du produit: LCK014 Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LCK 014 CSB/COD/DCO

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com

Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S

8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes F-77437 Marne La Vallée Cedex 2

Tél. +33 (0) 820 20 14 14 * Fax +33 (0) 1 69 67 34 99

e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA

Motstraat 54 B-2800 Mechelen

Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20

e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE

Rorschacherstrasse 30a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA

Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine

MA-Casablanca 20000 Tél. +212 (0) 522 97 95 75 e-mail: info-mena@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3 Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1A Mutagénicité sur les cellules germinales: Muta. 1B

Cancérogénicité: Carc. 1B

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 014 CSB/COD/DCO

Date de révision: 03.05.2017 Code du produit: LCK014 Page 2 de 12

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Toxique par contact cutané.

Toxique par inhalation.

Nocif en cas d'ingestion.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation .

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Peut induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Acide sulfurique ... % dichromate de potassium Mercure(II) sulfate

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:









Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H311 Toxique par contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

par inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoguer le cancer.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.



P309+P311

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 014 CSB/COD/DCO

Date de révision: 03.05.2017 Code du produit: LCK014 Page 3 de 12

EN CAS d'exposition ou de malaise: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels

Conseils supplémentaires

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance					
	N° CE	Nº Index	Nº REACH			
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]					
7664-93-9	Acide sulfurique %			65 %		
	231-639-5	016-020-00-8				
	Skin Corr. 1A; H314					
7732-18-5	Eau			33 %		
	231-791-2					
7778-50-9	dichromate de potassium		<1 %			
	231-906-6	024-002-00-6				
	Ox. Sol. 2, Carc. 1B, Muta. 1B, Ro Skin Corr. 1B, Resp. Sens. 1, Ski H360FD H330 H301 H372 ** H31					
7783-35-9	Mercure(II) sulfate		<1 %			
	231-992-5	080-002-00-6				
	Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Acute H330 H300 H373 H400 H410	Aquatic Chronic 1; H310				
10294-26-5	Argent sulfate		<0,5 %			
	233-653-7					
	Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1 (M-F H410	actor = 100); H318 H400				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Ce produit contient des substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No. 1907/2006 (REACH), Article 57).

dichromate de potassium

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.



Be Right™

Fiche de données de sécurité

HACH LANGE GmbH

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 014 CSB/COD/DCO

Date de révision: 03.05.2017 Code du produit: LCK014 Page 4 de 12

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses. En cas d'incendie peuvent se former: soufre oxydes, vapeurs de mercure

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vetemenents de protection appropriés.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 014 CSB/COD/DCO

Date de révision: 03.05.2017 Code du produit: LCK014 Page 5 de 12

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la lumière. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactif pour analyses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7664-93-9	Acide sulfurique	-	0,05t		VME (8 h)	
		-	3		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	 Moment de prélèvement
7778-50-9	Dichromate de potassium	Augmentation de chrome total (/g créatinine)	10 μg/g	au cours du poste
7783-35-9	Sulfate mercurique	Mercure inorganique total	15 μg/l	 en fin de poste et fin de semaine

Conseils supplémentaires

Aucun à notre connaissance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personelle.

Mesures d'hygiène

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374. En cas d'imersion: Type de gants: Viton Epaisseur du revetement: 0,70 mm Temps de rupture: >480 Min. En cas de contact par projection: Type de gants: caoutchouc nitrile Epaisseur du revetement: 0,40 mm Temps de rupture: >30 Min.

Protection de la peau

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.

Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 014 CSB/COD/DCO

Date de révision: 03.05.2017 Code du produit: LCK014 Page 6 de 12

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: orange
Odeur: inodeure

pH-Valeur (à 20 °C): <1

Modification d'état

Point de fusion: non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle 300 °C

d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

non applicable

non applicable

donnée non disponible

donnée non disponible

Point d'éclair: non applicable
Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable

Dangers d'explosion

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Température d'inflammation:

non applicable

non applicable

Température d'auto-inflammabilité

solide: donnée non disponible gaz: donnée non disponible
Température de décomposition: donnée non disponible

Propriétés comburantes

donnée non disponible

Pression de vapeur:

Pression de vapeur:

Densité (à 20 °C):

Densité apparente:

Hydrosolubilité:

donnée non disponible

donnée non disponible

donnée non disponible

complètement soluble

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

donnée non disponible

Coefficient de partage:

Viscosité dynamique:

Viscosité cinématique:

Durée d'écoulement:

Densité de vapeur:

Taux d'évaporation:

donnée non disponible

donnée non disponible

donnée non disponible

donnée non disponible



Be Right™

Fiche de données de sécurité

HACH LANGE GmbH

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 014 CSB/COD/DCO

Date de révision: 03.05.2017 Code du produit: LCK014 Page 7 de 12

Épreuve de séparation du solvant:

donnée non disponible

donnée non disponible

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: donnée non disponible

Corrosif(ve) au contact avec des métaux

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Des fumées dangereuses peuvent se dégager au-dessus de 300 °C.

10.5. Matières incompatibles

Matières organiques, Bases, Métaux alcalins, Des métaux, Ammoniaque, Agents réducteurs, Acide nitrique. Réagit violemment au contact de l'eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Trioxyde de soufre

Oxydes de chrome

Information supplémentaire

tres reactiv

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

FTAmél calculé

ATE (orale) 552,4 mg/kg; ATE (cutanée) 581,4 mg/kg; ATE (inhalation aérosol) 3,730 mg/l



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 014 CSB/COD/DCO

Date de révision: 03.05.2017 Code du produit: LCK014 Page 8 de 12

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
7778-50-9	dichromate de potassium						
	orale	ATE mg/kg	100				
	cutanée	ATE mg/kg	1100				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	0,094	Rat			
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 mg/l	0,094	Rat			
7783-35-9	Mercure(II) sulfate						
	orale	ATE	5 mg/kg				
	cutanée	ATE	5 mg/kg				
	inhalation vapeur	ATE	0,5 mg/l				
	inhalation aérosol	ATE	0,05 mg/l				
10294-26-5	Argent sulfate						
	orale	DL50 mg/kg	5000	rat			

Irritation et corrosivité

Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

Effets sensibilisants

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Cancérogène

Mutagène

effets toxiques pour la reproduction

Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

N° CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7778-50-9	dichromate de potassium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	26,13	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,59 mg/l	0,16 -	96 h	Chlorella vulgaris		
7783-35-9	783-35-9 Mercure(II) sulfate						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,19	96 h			
10294-26-5	Argent sulfate						
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,0045	48 h	Crustacés		





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 014 CSB/COD/DCO

Date de révision: 03.05.2017 Code du produit: LCK014 Page 9 de 12

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Votre distributeur local reprend gratuitement les cuves en test utilisés pour les retraiter correctement . En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160506

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160506

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 2922

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, NSA (Acide sulfochromique, Mercure(II)

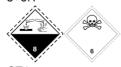
transport de l'ONU: sulfate)

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 8+6.



Code de classement: CT1
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 0
Quantité dégagée: E0
Catégorie de transport: 1
N° danger: 886
Code de restriction concernant les C/D

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non testé





Be Right[™]

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 014 CSB/COD/DCO

Date de révision: 03.05.2017 Code du produit: LCK014 Page 10 de 12

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 2922

14.2. Désignation officielle de CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Chromosulphuric acid, mercury

transport de l'ONU: sulphate)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 8+6.1



8

acids

Marine pollutant:

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

Quantité dégagée:

EmS:

P

274

0

E0

F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

Groupe de ségrégation:

14.1. Numéro ONU: UN 2922

14.2. Désignation officielle de CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (Chromosulphuric acid, mercury

transport de l'ONU: sulphate)

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

Passenger LQ:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 8+6.1



Dispositions spéciales: A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Forbidden Forbidden

Quantité dégagée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

IATA-Quantité maximale (cargo):

2.5 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR oui

L'ENVIRONNEMENT:



Date d'impression: 08.01.2019

Matières dangereuses: dichromate de potassium

Mercure(II) sulfate

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Utiliser un équipement de protection individuelle.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 014 CSB/COD/DCO

Date de révision: 03.05.2017 Code du produit: LCK014 Page 11 de 12

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

dichromate de potassium

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII): Inscription 28: dichromate de potassium

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

H272

Révision: 03.05.2017

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 9, 14

Peut aggraver un incendie; comburant.

Révision: 07.04.2016

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 3

Révision: 21.08.2013

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires
	par inhalation.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une
	exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou
	d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

LCK 014 CSB/COD/DCO

Date de révision: 03.05.2017 Code du produit: LCK014 Page 12 de 12

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)